

AFFAIRES INDIENNES, DROITS DE L'HOMME, CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

RETRAIT DE LA MOTION TENDANT À L'ADOPTION DU RAPPORT

L'ordre du jour appelle:

M. Klein (président du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration) propose:

Que le deuxième rapport du comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration, présenté à la Chambre le jeudi 16 juin 1966, soit agréé.

M. Klein: Monsieur l'Orateur, étant donné l'adoption à l'unanimité, hier, du projet de résolution du gouvernement sur la substance même de cette motion, je me demande s'il est maintenant nécessaire de proposer l'adoption de celle-ci.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(La motion est retirée.)

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LE REVENU MINIMUM GARANTI—MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

M. Eric A. Winkler (Grey-Bruce): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 26 du Règlement, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante: l'insuffisance totale de la politique que le gouvernement vient d'annoncer et qui privera injustement nos citoyens âgés de ce à quoi ils ont droit et la nécessité absolue d'une mesure permettant d'accorder une augmentation de \$25 par mois à tous les citoyens de 65 ans.

Je prétends que cette affaire est urgente à cause de l'augmentation critique du coût de la vie et de la position que j'ai sans cesse adoptée à la Chambre au cours de la session.

M. l'Orateur: Le député aurait-il l'obligeance de me préciser en quoi l'affaire est urgente?

M. Winkler: Monsieur l'Orateur, je ne voulais pas insister indûment. J'ai dit bien clairement que la position que j'ai adoptée depuis le début de la session à ce sujet se fonde sur l'urgence de la question et le besoin de nos concitoyens. Je le répète, qu'il me suffise de dire que l'augmentation critique du coût de la vie témoigne de l'urgence et de l'importance de ma motion.

[M. l'Orateur.]

• (3.00 p.m.)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, selon moi, la motion du député de Grey-Bruce motive bien l'urgence de discuter de l'annonce faite aujourd'hui par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet du programme du gouvernement destiné à s'occuper des citoyens âgés de notre pays.

Pendant toute la discussion du régime d'assistance publique du Canada, on nous a assurés qu'une mesure serait présentée pour prendre soin des vieillards qui ne sont pas protégés par le régime de pensions du Canada ni par le régime d'assistance publique. C'est aujourd'hui seulement que l'on nous a fourni les détails de la proposition du gouvernement visant à combler cette lacune de notre programme de sécurité sociale. Nous n'aurons pas d'autre occasion, avant le retour de la Chambre au mois d'octobre, de discuter de cette question.

Il me semble donc extrêmement urgent que le Parlement ait maintenant l'occasion, premièrement, d'exprimer son opinion sur la proposition dont il est saisi, et deuxièmement, de permettre au ministre de donner au Parlement et au pays les détails précis de son programme. Nombre de vieillards pensionnés—des députés également—ne sauront pas encore avec certitude s'ils vont être protégés, quelle sera la date d'entrée en vigueur du programme, quelles seront les conditions employées pour déterminer le revenu, si ce revenu comprendra un loyer supposé, lorsque la personne est propriétaire de sa maison, si l'intérêt sur la valeur estimative d'une propriété sera pris en considération, et si on continuera de tenir compte de certains autres facteurs qui ont rendu si impopulaire l'ancienne épreuve d'évaluation des moyens.

Si le Parlement s'ajourne aujourd'hui, il n'aura donc pas l'occasion, jusqu'à l'automne, de discuter de cette question. Selon moi, le Parlement doit avoir l'occasion de discuter maintenant de la mesure que le ministre a annoncée, pour permettre aux députés d'exprimer leurs opinions et au gouvernement de nous fournir d'autres renseignements vraiment nécessaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis prêt à rendre ma décision maintenant. Il serait bien peu utile, à mon avis, d'entamer un débat sur cette question en ce moment.

Je prie les députés de permettre à la présidence d'exprimer ses vues sur la motion que lui a présentée le député de Grey-Bruce.